TABLE DES MATIÈRES

0 T0 Entreprise / Chantier CCTB 01.05	4
00 Introduction / généralités CCTB 01.02	4
00.1 Préface CCTB 01.05	4
00.2 Principes CCTB 01.05	4
01 Prestations particulières CCTB 01.04	4
01.1 Mission de coordination de sécurité et de santé CCTB 01.05	4
01.4 Plans de sécurité et de santé CCTB 01.04	4
02 Modalités de l'entreprise CCTB 01.02	4
02.1 Obligations de l'entreprise CCTB 01.02	4
02.11 Intégralité de l'offre CCTB 01.04	4
02.12 Cahier des charges de référence CCTB 01.02	4
02.13 Normes de référence CCTB 01.04	4
02.2 Organisation du chantier CCTB 01.02	4
02.21 Coordination de chantier CCTB 01.04	4
02.21.1 Planning des travaux CCTB 01.02	4
02.21.1a Planning des travaux CCTB 01.04 Erreur ! Signet non o	défini.
02.21.2 Contrôle CCTB 01.02	4
02.21.2a Contrôle CCTB 01.04	5
02.21.3 Réunions de chantier CCTB 01.02	5
02.21.3a Réunions de chantier CCTB 01.04	5
02.21.4 Contrôles et essais CCTB 01.02	5
02.21.4a Contrôles et essais CCTB 01.04	5
02.24 Chantier en sites occupés CCTB 01.02	5
02.24.2 Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices CCTB	
02.24.2a Maintien des équipements CCTB 01.02	
02.24.2c Confinements des zones de chantier CCTB 01.02	5
02.3 Etats des lieux et récolements CCTB 01.04	6
02.31 Ensemble ou parties d'édifices CCTB 01.02	6
02.31.1 Ensemble ou parties d'édifices CCTB 01.02	6
02.31.1a Etats des lieux et récolements - constructions attenantes CCTB 01.02	6
02.4 Matériaux CCTB 01.02	6
02.42 Approbations / agréations de matériaux CCTB 01.02	6
02.42.1 Critères d'acceptabilité CCTB 01.04	7
02.5 Documents de chantier CCTB 01.02	7
02.51 Journal des travaux CCTB 01.04	7
02.52 Dossiers / documents à fournir par l'exécutant en cours de travaux CCTB 01.02	7
02.52.1 Plan d'installation de chantier CCTB 01.02	7
02.52.1x Plan d'installation de chantier CCTB 01.02	7

02.52.3 Bons de transport CCTB 01.04	7
02.53 Dossier de clôture CCTB 01.02	7
02.53.1 Plans As-Built CCTB 01.04	7
02.53.2 Fiches techniques approuvées CCTB 01.02	7
03 Études, essais et contrôles en cours de chantier CCTB 01.04	8
03.1 Etudes techniques (par l'entreprise) CCTB 01.02	8
03.11 Relevés et tracés des ouvrages CCTB 01.02	8
03.11.4 Tracé des ouvrages	8
04 Préparation et aménagement de chantier CCTB 01.04	9
04.1 Installation de chantier	9
04.2 Préparations du site CCTB 01.02	9
04.3 Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage CCTB 01.04	9
04.4 Mesures de protection CCTB 01.02	9
04.41 Mesures de protection in situ intérieures / extérieures CCTB 01.02	9
04.41.3 Protections des voiries et des équipements publics CCTB 01.02	9
04.41.3a Protections des voiries et des équipements publics CCTB 01.04	9
04.41.5 Protections de l'environnement et préventions des nuisances CCTB 01.02	9
04.41.5a Ordre et propreté CCTB 01.02	
04.5 Equipements de chantier CCTB 01.02	10
04.55 Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.02	10
04.55.1 Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.02	10
04.55.1a Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.04	10
04.6 Locaux et équipements de chantier CCTB 01.04	10
04.61 Aménagements de locaux existants CCTB 01.02	10
04.61.1 Aménagements de locaux de réunion / bureaux CCTB 01.02	10
04.61.1a Locaux mis à la disposition des entreprises CCTB 01.02	10
04.62 Baraquements de chantier CCTB 01.04	10
04.62.1 Baraques de chantier pour réunion / bureaux CCTB 01.04	10
04.62.1a Locaux de l'entreprise CCTB 01.02	10
04.62.1b Locaux mis à la disposition de la direction de chantier / du pouvoir adjudicateur CCTB 01.04	11
04.62.2 Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires CCTB 01.02	11
04.62.2a Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires CCTB 01.02	11
04.62.3 Baraques de chantier à usages sanitaires CCTB 01.02	11
04.62.4 Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes CCTB 01.02	11
04.62.4a Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes CCTB 01.02	11
04.62.5 Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construction CCTB 01.02	
04.62.5a Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construc CCTB 01.02	
04 64 Equipements spécially	12

CCTB 01.05 du 05/02/2018 - T0 Entreprise / Chantier

02	14.64.2 Vetements et equipements de protection individuels CCTB 01.041	12
	ets: préventions, tris sélectifs sur chantier, stockages, transports et traitements des CCTB 01.041	12
	Systèmes documentaires relatifs à la gestion des déchets de construction et de lition CCTB 01.041	12
07.2 G	Gestion des déchets et des décombres CCTB 01.041	12
07.2	21 Stockages des déchets CCTB 01.041	12
07	7.21.1 Stockages temporaires sur chantier des déchets issus du chantier CCTB 01.04	
	07.21.1a Stockages temporaires sur chantier des déchets issus du chantier CCTB 01.04	
07.2	22 Gestion des déchets de construction CCTB 01.041	12

0 T0 Entreprise / Chantier CCTB 01.05

- 00 Introduction / généralités CCTB 01.02
- 00.1 Préface CCTB 01.05
- 00.2 Principes CCTB 01.05
- 01 Prestations particulières CCTB 01.04
- 01.1 Mission de coordination de sécurité et de santé CCTB 01.05
- 01.4 Plans de sécurité et de santé CCTB 01.04
- 02 Modalités de l'entreprise CCTB 01.02
- 02.1 Obligations de l'entreprise CCTB 01.02
- 02.11 Intégralité de l'offre CCTB 01.04
- 02.12 Cahier des charges de référence CCTB 01.02
- 02.13 Normes de référence CCTB 01.04
- 02.2 Organisation du chantier CCTB 01.02
- 02.21 Coordination de chantier CCTB 01.04
- 02.21.1a Planning des travaux CCTB 01.02

Dérogé comme suit :

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

L'entreprise sera réalisée en trois lot (Lot 1 : gros œuvre fermé et abords, lot 2 : Parachèvements, Lot 3 : Techniques spéciales) Le planning sera régulièrement adapté par l'architecte en consultation avec les entrepreneurs des différents lots, en fonction de l'avancement des travaux, des délais d'exécution établis et des éventuelles prolongations de délais.

Les entreprises transmettront les jours intempéries qu'ils réclament en fonctions de l'atteinte à leur travail. Les jours supplémentaires réclamés et admis qui sont inerrants aux avenants seront égarements répertoriés au planning.

MESURAGE

Précisé comme suit :- nature du marché:

PM

MESURAGE

Précisé comme suit :- nature du marché:

PM

02.21.2 Contrôle CCTB 01.02

02.21.2a Contrôle CCTB 01.04

02.21.3 Réunions de chantier CCTB 01.02

02.21.3a Réunions de chantier CCTB 01.04

02.21.4 Contrôles et essais CCTB 01.02

02.21.4a Contrôles et essais CCTB 01.04

02.24 Chantier en sites occupés CCTB 01.02

02.24.2 Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices CCTB 01.02

02.24.2a Maintien des équipements CCTB 01.02

Complété comme suit :

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Ce travail consiste à maintenir en état de fonctionnement les installations suivantes :

L'égouttage souterrain et aérien, la climatisation,

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

L'interruption provisoire de fonctionnement devra être convenu d'avance et ne pourra jamais dépasser 1 jours Par conséquent, cet article comprend aussi l'ensemble des moyens pour atteindre cette exigence.

Toute interruption devra être documentées et décrite 15 jours à l'avance. Rien ne pourra être entamé avant accords du Maître de l'ouvrage.

MESURAGE

- nature du marché:

PM

02.24.2c Confinements des zones de chantier CCTB 01.02

Complété comme suit :

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Un confinement (ou bouchonnage) de chantier sera organiser pour les travaux relatifs aux baie existantes. Ce confinement sera concu pour être anti poussière et anti effraction.

Transmission de documents d'étude et fiches techniques, validation du produit proposé, implantation, préparation, fourniture, pose et démontage, la remise en état des éléments existants abîmé par l'installation, nettoyage et évacuation des déchets et toute sujétion.

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Le caractère anti-effraction sera assuré par la pose de cloisons en panneaux OSB 18mm sur structure bois posée à serrage.

Un joint périphérique non tachant sera réaliser pour garantir le caractère anti poussière du bouchonnage.

MESURAGE

- nature du marché:

PG

02.3 Etats des lieux et récolements CCTB 01.04

02.31 Ensemble ou parties d'édifices CCTB 01.02

02.31.1 Ensemble ou parties d'édifices CCTB 01.02

02.31.1a Etats des lieux et récolements - constructions attenantes CCTB 01.02

DESCRIPTION

- Localisation

A.L'état des lieux avant le commencement des travaux

B.Le récolement comparatif.

Complété comme suit :

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Préalablement à toute exécution de travaux, sera fait exécuter, contradictoirement un état des lieux du bâtiment.

Le procès verbal de constat sera dressé en double exemplaire et devra être revêtu des signatures des parties (entreprise et maître de l'ouvrage.) L'entrepreneur reste seul responsable des dégâts causés au bâtiment du fait de ses travaux. Il est tenu de les faire réparer à ses frais exclusifs.

Aucun travail ne pourra être entamé avant le dépôt de l'état des lieux signé par toutes les parties.

Ce travail comprend.

La prise de photos couleurs intérieures et extérieures fournies à chaque parties sur support CD (le CD sera signé par les parties

Production d'un rapport écrit décrivant les particularités relevées sur les photos et descriptif des aspects non photographiables.

Récolement de l'état en fin de chantier

Le montant du présent article sera lébéré à concurrence de 75% à la remise de l'état des lieux à toute les parties et 25% à la remise du rapport d'état des lieux de sortie réalisé contradictoirement.

MESURAGE

- nature du marché:

PG

02.4 Matériaux CCTB 01.02

02.42 Approbations / agréations de matériaux CCTB 01.02

- 02.42.1 Critères d'acceptabilité CCTB 01.04
- 02.5 Documents de chantier CCTB 01.02
- 02.51 Journal des travaux CCTB 01.04
- 02.52 Dossiers / documents à fournir par l'exécutant en cours de travaux CCTB 01.02
- 02.52.1 Plan d'installation de chantier CCTB 01.02
- 02.52.1x Plan d'installation de chantier CCTB 01.02

Complété comme suit :

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Le plan d'installation de chantier reprenant les emplacements des clôtures de chantier, les zones de stockage de matériaux ainsi que les infrastructures de de chantier et commodités.

Ce plan reprendra les différentes configurations en fonction des phases de chantier.

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Ce document sera transmis à l'architecte, au maître de l'ouvrage et au coordinateur sécurité

MESURAGE

- nature du marché :

ΡМ

- 02.52.3 Bons de transport CCTB 01.04
- 02.53 Dossier de clôture CCTB 01.02
- 02.53.1 Plans As-Built CCTB 01.04
- 02.53.2 Fiches techniques approuvées CCTB 01.02

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Des fiches techniques seront remises à l'auteur de projet et au maître de l'ouvrage.

Ces fiches concernent les éléments suivants, et seront fournies avant installation ou mise en oeuvre et/ou en fin de chantier:

Précisé comme suit :

- Fiches-produits des matériaux d'isolation: oui Remise: avant mise en œuvre.
- Fiches-produits des éléments de vitrage: oui Remise: avant mise en œuvre.
- Fiches-produits des châssis, lanterneaux et autres éléments de menuiserie extérieure contenant du vitrage: oui Remise: avant mise en œuvre..
- Fiches-produits des portes: oui Remise: avant mise en œuvre.

- Fiches produits des équipements producteurs de chaleur pompe à chaleur) : oui Remise: avant mise en œuvre.
- Fiches produits des équipements producteurs d'eau chaude sanitaire (boilers) : oui Remise : avant mise en œuvre.
- Fiches produits des équipements liés au système de ventilation (ventilateurs, filtres, récupérateurs de chaleur, ...): oui Remise: avant mise en œuvre..
- Fiches produits des panneaux solaires photovoltaïques : oui Remise : avant mise en œuvre.
- Fiches-produits des matériaux de couverture : oui Remise : avant mise en œuvre.

03 Études, essais et contrôles en cours de chantier CCTB 01.04

03.1 Etudes techniques (par l'entreprise) CCTB 01.02

03.11 Relevés et tracés des ouvrages CCTB 01.02

03.11.4 Tracé des ouvrages

Complété comme suit :

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Transmission de documents d'étude et fiches techniques, validation du produit proposé, implantation, préparation, fourniture et pose, nettoyage et évacuation des déchets et toute sujétion.

- Localisation

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Le tracé sera réalisé par géomètre

- Repérage des alignements existants.
- Tracé et implantation des ouvrages à construire.
- Placement des chaises nécessaires à la délimitation générale des différents volumes.
- Mise à niveau du bâtiment et positionnement du repère chantier.
- · Vérification du niveau d'égouttage.

L'exécutant est seul responsable de l'exactitude du tracé et des niveaux repères de la construction. Une éventuelle vérification par l'architecte ne diminue en rien la responsabilité de l'exécutant.

La déclaration de début des travaux doit être faite par le maître de l'ouvrage à l'administration dans un délai de 15 jours avant commencement.

Le tracé de l'implantation doit être vérifié par l'Administration Communale. Le chantier ne peut commencer sans accord formel (écrit) du fonctionnaire délégué par l'administration communale.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

Les documents de permis d'urbanisme

MESURAGE

- nature du marché:

PM

04 Préparation et aménagement de chantier CCTB 01.04

04.1 Installation de chantier

04.2 Préparations du site CCTB 01.02

04.3 Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage CCTB 01.04

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

L'entrepreneur réalisera un accès facile, sûr et solide pour le chantier. Tous les frais que pourraient occasionner les travaux de terrassement et autres, seront entièrement à charge de l'entreprise. L'entrepreneur est supposé connaître le type de sol et l'état du terrain et bien se rendre compte de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer à ce niveau. En effet, il ne pourra invoquer aucun argument à ce sujet qui puisse justifier un retard d'exécution. A défaut d'emplacements de parking, un espace sera réservé et aménagé afin de pouvoir servir de parking provisoire. Outre l'entretien de toutes les voiries provisoires ou existantes utilisées par lui ou ses sous-traitants, l'entrepreneur est également tenu de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de maintenir les voies publiques en bon état de propreté. Tous les éventuels dégâts seront réparés aux frais de l'entrepreneur.

Pour l'utilisation du bâtiment, il convient également de garantir un accès permanent praticable pour les véhicules des services d'incendie conformément à l'arrêté royal [AR 1994-07-07].

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

Les empierrements provisoires seront aménagés selon les dispositions et dessins du cahier spécial des charges.

04.4 Mesures de protection CCTB 01.02

04.41 Mesures de protection in situ intérieures / extérieures CCTB 01.02

04.41.3 Protections des voiries et des équipements publics CCTB 01.02

04.41.3a Protections des voiries et des équipements publics CCTB 01.04

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

Marché: PM

04.41.5 Protections de l'environnement et préventions des nuisances CCTB 01.02

04.41.5a Ordre et propreté CCTB 01.02

Précisé comme suit :

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

- nature du marché:

PM

04.5 Equipements de chantier CCTB 01.02

04.55 Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.02

MATÉRIAUX

Précisé comme suit :

La hauteur de la clôture provisoire sera d'au moins 1,80 m. Des entrées verrouillables seront prévues dans la clôture.

La clôture se composera de de panneaux préfabriqués en cadres tubulaires galvanisés entre lesquels se fixe un treillis à petites mailles. Les panneaux seront placés dans des socles transportables.

04.55.1 Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.02

04.55.1a Clôtures / barrières provisoires CCTB 01.04

Dérogé comme suit :

DESCRIPTION

L'entreprise à le devoir de procéder à la sécurisation du site pendant la durée de son chantier par la fermeture des grilles posées par l'entreprise adjudicataire du lot n°1 avant de quitter le site.

Localisation

MESURAGE

Conformément aux indications dans le cahier spécial des charges et/ou le métré récapitulatif, le mesurage est réalisé comme suit :

- code de mesurage:

Le choix du code du mesurage: Compris dans l'entreprise: tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise et/ou dans les travaux respectifs dont ils font l'objet..

- nature du marché:

РМ

04.6 Locaux et équipements de chantier CCTB 01.04

04.61 Aménagements de locaux existants CCTB 01.02

04.61.1 Aménagements de locaux de réunion / bureaux CCTB 01.02

04.61.1a Locaux mis à la disposition des entreprises CCTB 01.02

04.62 Baraquements de chantier CCTB 01.04

04.62.1 Baraques de chantier pour réunion / bureaux CCTB 01.04

04.62.1a Locaux de l'entreprise CCTB 01.02

Complété comme suit :

Rien n'est prévu dans les bâtiments à destination de locaux de chantier pour l'entreprise.

L'entreprise pourra partager le local provisoire de l'article 04.62.1b pour sa gestion journalière.

L'entreprise y disposera ce qu'elle estime devoir être présent à cette fin sans mettre en péril la tenue des réunion de chantier.

MESURAGE

- nature du marché:

PM

04.62.1b Locaux mis à la disposition de la direction de chantier / du pouvoir adjudicateur CCTB 01.04

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Précisé comme suit :

 La baraque de chantier conviendra pour y tenir des réunions de chantier en présence d'au moins six personnes. A cet effet, elle aura les dimensions requises et sera équipée du mobilier et des équipements appropriés. La baraque sera régulièrement entretenue et nettoyée (pas de résidus de repas, etc.).

Mobilier minimal: une table pour six personnes, six chaises, une armoire verrouillable pour y ranger les journaux de chantier, un dossier technique complet, les certificats, les états d'avancement, les échantillons, ... Les plans d'exécution seront affichés sur les murs.

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

- nature du marché:

PM

04.62.2 Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires CCTB 01.0204.62.2a Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires CCTB 01.02

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

- nature du marché:

ΡМ

04.62.3 Baraques de chantier à usages sanitaires CCTB 01.02

04.62.4 Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes CCTB 01.02

04.62.4a Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes CCTB 01.02

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

- nature du marché:

PM

04.62.5 Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construction CCTB 01.02

04.62.5a Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construction CCTB 01.02

MESURAGE

- code de mesurage:

tous les frais liés à ces prestations et équipements sont compris dans la totalité de l'entreprise

- nature du marché:

ΡМ

04.64 Equipements spéciaux

04.64.2 Vêtements et équipements de protection individuels CCTB 01.04

07 Déchets: préventions, tris sélectifs sur chantier, stockages, transports et traitements des déchets CCTB 01.04

07.1 Systèmes documentaires relatifs à la gestion des déchets de construction et de démolition CCTB 01.04

07.2 Gestion des déchets et des décombres CCTB 01.04

07.21 Stockages des déchets CCTB 01.04

07.21.1 Stockages temporaires sur chantier des déchets issus du chantier CCTB 01.04

07.21.1a Stockages temporaires sur chantier des déchets issus du chantier CCTB 01.04

MESURAGE

Dérrogé comme suit :

- nature du marché:

PM

07.22 Gestion des déchets de construction CCTB 01.04

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

Précisé comme suit :

Les modes de gestion prioritaires sont, dans l'ordre, la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, les autres modes de valorisation dont la valorisation énergétique, et à défaut l'élimination. En vue de favoriser au maximum la valorisation et de prévenir la contamination des déchets autres que dangereux par des déchets dangereux, les déchets issus des travaux de construction/rénovation seront triés en : au minimum 3 fractions (par défaut)

Le niveau de tri doit être détaillé et justifié dans le plan particulier de gestion des déchets.

(au minimum en 3 fractions :

- 1. Déchets dangereux
- 2. Déchets autres que dangereux, en respectant l'[AGW 2015-03-05]
- 3. Déches soumis à l'obligation de reprise sur base de l'[AGW 2010-09-23], du [DRW 2008-12-05 emballages] et de [ACN 2008-11-04]. Ces déchets doivent être triés par type de déchet soumis à l'obligation de reprise, tout en respectant l'[AGW 2015-03-05].